

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 2

Page 1 de 2

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 13 février 2017

Résolutions adoptées à la 0636^e séance tenue le
12 décembre 2016

CU-0636-4.1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018
2016-A0002-0636^e-023

le Conseil de l'Université adopte les orientations budgétaires 2017-2018 conformément au document 2016-A0002-0636e-023 déposé aux archives.

CU-0636-4.2 TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2021
2016-A0002-0636^e-021 et 2016-A0002-0636^e-025

le Conseil de l'Université adopte la planification stratégique 2016-2021 conformément au document **2016-A0002-0636^e-021** déposé aux archives.

CU-0636-4.3 CHARTRE DE L'UNIVERSITÉ - MODIFICATIONS
2016-A0002-0636^e-026 et 2016-A0002-0636^e-027

le Conseil de l'Université :

- adopte la proposition d'amendements à la Charte de l'Université telle qu'elle figure au document **2016-A0002-0636^e-026.1** déposé aux archives;
- mandate le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, afin qu'il transmette dès maintenant le projet de loi (*Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal L.Q.1967. C.129*) à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec en vue d'une modification de la Charte de l'Université;
- mandate le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, de prendre toutes les mesures appropriées en vue de la modification de la Charte, notamment, la publication de l'avis requis au sens des articles 36 et 37 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale pour parution dans la Gazette officielle;
- adopte la démarche proposée par le Comité de gouvernance en vue de la refonte des statuts en conformité avec la nouvelle charte, conformément au document **2016-A0002-0636^e-027** déposé aux archives;
- invite l'Assemblée universitaire lors de sa séance de janvier 2017 à désigner des représentants au groupe de travail formé en vue de la refonte des statuts conformément au document **2016-A0002-0636^e-027** et l'invite également à lui faire toute recommandation qu'elle jugera appropriée quant à la modification de la Charte.

CU-0636-4.4 OCTROI DE DOCTORATS HONORIS CAUSA
2016-A0002-0636^e-020

le Conseil de l'Université décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2016-A0002-0636^e-020.1 à 020.7** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 2

Page 2 de 2

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 13 février 2017

Résolutions adoptées à la 0636^e séance tenue le
12 décembre 2016

CU-0636-6.1 COMITÉS DE CONSULTATION POUR LA NOMINATION DES DOYENS DE LA FAS ET DE L'ESPUM – NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
2016-A0002-0636^e-010

le Conseil de l'Université, conformément au document **2016-A0002-0636^e-010** déposé aux archives, **nomme**:

- M^{me} **Josée Dubois** et M. **Louis Roquet** à titre de membres du Comité consultatif en vue de la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences;
- M^{me} **Sophie René de Cotret** et M. **Luc Villeneuve** à titre de membres du Comité consultatif en vue de la nomination du doyen ou de la doyenne de l'École de santé publique.

CU-0636-6.2 COMITÉ DES PROMOTIONS – OCTROIS DE PERMANENCE ET NOMINATIONS AVEC PERMANENCE
2016-A0002-0636^e-017

le Conseil de l'Université :

- octroie la permanence au 1^{er} juin 2017 aux personnes dont les noms paraissent à l'article 3a) du rapport **2016-A0002-0636^e-017.1** déposé aux archives;
- nomme avec permanence au 1^{er} octobre 2016 les personnes dont les noms paraissent à l'article 3b) du rapport **2016-A0002-0636^e-017.1** déposé aux archives;
- nomme avec permanence au 1^{er} janvier 2017 la personne dont le nom paraît à l'article 3c) du rapport **2016-A0002-0636^e-017.1** déposé aux archives;
- nomme avec permanence au 1^{er} juin 2017 les personnes dont les noms paraissent à l'article 3d) du rapport **2016-A0002-0636^e-017.1** déposé aux archives;
- n'accorde pas la permanence au 1^{er} juin 2017 à la personne dont le nom paraît à l'article 3e) du rapport **2016-A0002-0636^e-017.1** déposé aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 1

Page 1 de 1

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 13 février 2017

Résolutions adoptées à la 0636^e séance (2^e partie) tenue le
2 février 2017

CU-0636-12.1 PROJET DE LOI MODIFIANT LA CHARTE DE L'UNIVERSITÉ
2017-A0002-0636^e-030

le Conseil de l'Université :

- adopte la proposition de modifications à la Charte de l'Université telle qu'elle figure au document **2016-A0002-0636^e-033 amendé** déposé aux archives;
- invite l'Assemblée universitaire à lui faire toute recommandation qu'elle jugera appropriée quant aux amendements proposés pour le projet de loi modifiant la Charte.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot